



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

### QUINZIÈME SESSION

Port of Spain, Trinité et Tobago, 26-28 mars 2014

### Partenariat FIRMS-COPACO

1. L'atelier FIRMS-COPACO relatif aux ressources halieutiques et aux inventaires de pêche s'est tenu à Corpus Christi, aux États-Unis, les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2013. L'Institut de Pêche des Caraïbes et du Golfe a hébergé la session sur le lieu de sa soixante-sixième conférence annuelle. Cet atelier visait à promouvoir l'application du cadre FIRMS dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale.
2. L'un des principes clés de l'approche écosystémique des pêches (AEP) est que la prise de décision dans la gestion des pêches devrait se fonder sur les meilleures connaissances disponibles. Durant l'atelier, FIRMS a été identifié comme un outil en mesure de soutenir la mise en œuvre de l'AEP et de renforcer la gestion, car il fournit des données et des informations précises sur l'état des stocks et le statut des pêches et de leur gestion, au moyen d'une démarche d'inventaire.
3. Il a été souligné la nécessité d'une meilleure formalisation de la collaboration FIRMS/COPACO. Ce point a déclenché la préparation de l'«Annexe 2 FIRMS-COPACO de l'Accord de partenariat FIRMS». L'Annexe 2 a fait l'objet de discussions et a été révisée sur le plan technique pendant la sixième session COPACO du Groupe consultatif scientifique (GCS) pour être validée lors de la quinzième session de la COPACO. L'Annexe 2 de l'Accord de partenariat FIRMS figure en Annexe D du rapport de la sixième session du GCS (document de référence WECAFC/XV/2014/Ref.3).
4. La proposition de cadre du partenariat FIRMS, au moyen de l'Annexe 2, repose sur le rôle de coordination de la COPACO dans la région et sur l'étroite collaboration du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM) avec le SICA/OSPESCA. Cette synergie régionale établie et reconnue entre les trois organisations représente une valeur ajoutée pour la réussite de la mise en œuvre du FIRMS dans la région. Au titre du suivi du GCS, le CRFM et l'OSPESCA ont été contactés par la COPACO et le Secrétariat du FIRMS dans l'intention de formaliser leur participation à ce cadre collaboratif du FIRMS. La première phase du processus consistera à identifier des personnes en mesure de jouer le rôle de centre de liaison sous-régional respectivement pour le CRFM et l'OSPESCA.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les représentants et les observateurs sont donc aimablement priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander des copies supplémentaires.

La plupart des documents des réunions de la FAO sont disponibles sur Internet sous [www.fao.org](http://www.fao.org)

5. Durant cet atelier, Mme Nancie Cummings (NOAA) a été identifiée comme candidate potentielle pour devenir le centre de liaison régional COPACO pour le FIRMS. Elle agira comme cadre de liaison entre le Secrétariat du FIRMS et les acteurs de la COPACO pendant la phase de validation des informations collectées. Elle coordonnera les données provenant des centres de liaison sous-régionaux. Il a été décidé de formaliser l'accord avec la NOAA.
6. Le cadre FIRMS mis en place à la COPACO en étroite collaboration avec le CRFM et l'OSPESCA devrait constituer un instrument stratégique en vue de rendre opérationnel et de renforcer le programme d'action stratégique du CLME+ et son système d'aide à la décision. Les fiches techniques du FIRMS et les produits de base du processus précité fournissent des informations clés sur les pêches aux décideurs, aux parties prenantes, etc. Les standards d'information du FIRMS peuvent évoluer pour tenir compte des exigences spécifiques du CLME+, comme la consolidation de la base d'indicateurs socio-économiques et de gestion présentant un grand intérêt pour le système d'aide à la décision. Cette série de fiches techniques forme notamment la base de synthèses régionales et sous-régionales dynamiques, comme les résumés des tendances et de l'état des ressources halieutiques.
7. L'estimation du coût de la mise en œuvre du FIRMS à la COPACO impliquant 34 membres pendant quatre ans s'élève à 150 000 USD. Ce montant comprend le renforcement des capacités au travers d'ateliers et d'une aide à distance du Secrétariat du FIRMS pour ce qui concerne le développement initial des inventaires, la traduction du site vers l'espagnol, l'assistance du premier tour de mises à jour, la participation à la réunion du comité de pilotage du FIRMS et la mise en œuvre des exigences applicatives particulières (p.ex. pour le système d'aide à la décision du CLME+).
8. Le rapport intégral de l'atelier FIRMS-COPACO est accessible sous le document de référence intitulé WECAFC/XV/2014/Ref.5 et publié comme Rapport n°1060 du département des Pêches et de l'aquaculture de la FAO.

#### **SUGGESTIONS D'ACTIONS POUR LA COMMISSION**

9. La commission est invitée à valider l'«Annexe 2 FIRMS-COPACO de l'Accord de partenariat FIRMS».
10. La Commission est également invitée à identifier des sources de financement et d'autres soutiens pour la mise en œuvre du FIRMS dans la région, comme le prévoit l'Annexe 2.